

République Française - Département du Cantal
Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE
Séance du mercredi 23 novembre 2022

Membres en exercice :
14

Date de la convocation: 09 novembre 2022

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 14

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour : 14

Représentés: Madame Jacqueline BARTHAIRE par Monsieur Philippe ROSSEEL

Contre : 0

Excusés:
Madame Audrey
BLANQUET

Présents non votants :

Absents:

Objet: Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours -
DE_2022_090

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 qui en application de la loi Matras créé les "conseillers municipaux correspondants incendie et secours".

Ce correspondant incendie et secours a pour mission de :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune ;
- concourir à la mise en oeuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de votre commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en oeuvre par votre commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion extérieure contre l'incendie de votre commune.

L'ensemble de ces missions doit faire l'objet de remontées régulières au conseil municipal.

RF	Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 28/11/2022	
015-211500012-20221123-DE_2022_090-DE	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Désigne **M. Éric VIALA** comme conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : **28/11/2022**
publié le : **28/11/2022**

RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/11/2022
015-211500012-20221123-DE_2022_090-DE